

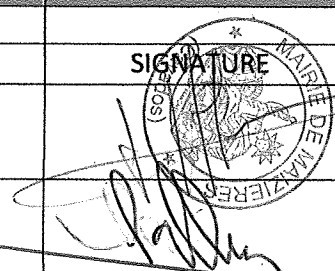
Compte rendu du Conseil Municipal

Date de séance	Mercredi 6 mars 2019	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	19h00	
Date d'envoi des convocations	Vendredi 1 ^{er} mars 2019	

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité.

- 1) Vote du compte de gestion 2018
- 2) Approbation du Compte administratif 2018
- 3) Vote des taux d'imposition 2019
- 4) Préparation du budget 2019
- 5) Vote du budget primitif 2019
- 6) Renégociation du prêt relais
- 7) Remboursement de la FCTVA au SIVOS
- 8) Délibération amortissement compte 2041582
- 9) Demande d'aide pour un séjour à l'étranger
- 10) Questions diverses

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	X		
DRIEU Emmanuelle			X
DUPARC Richard	X		
GILBERT Michael		X	
LEFORT Mathias			X
LEJEUNE Séverine	X		
PATTE Sabrina	X		
POUTREL Sophie		X	
SALLEY Sébastien	X		
SPICHER Philippe			X
THEVENIAUD Gérard	X		
POUVOIR :			
De M. LEFORT De M. SPICHER	à M. SALLEY à Mme PATTE	Mme Drieux	à M. THEVENIAUD
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire : M. Tony ALIMECK		Total de conseillers	11
Secrétaire : SALLEY Sébastien		Membres présents	6
		Quorum	6

1) Vote du compte de gestion 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018

2) Approbation du Compte administratif 2018

Fonctionnement :

Excédent : 222 265,48 €

Excédent global 2018 : 591 520,86 €

Investissement :

Excédent : 369 255,38 €

3) Vote des taux d'imposition 2019

Taxe d'habitation : 10,15%

Taxe foncière Bâtie : 18,01%

Taxe foncière non Bâtie : 31,62%

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le taux d'imposition 2019

4) Préparation du budget 2019

Etude et prévision de chaque article

5) Vote du budget primitif 2019

Le budget primitif de 2019, s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section fonctionnement : 411 875,48 €

Section investissement : 755 506,00 €

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2019

6) Renégociation du prêt relais

Le prêt relais de 150000€ contracté sur 24 mois auprès de la Caisse d'épargne arrive à échéance en mai 2019. Les travaux ayant pris du retard, la TVA n'a pas été reversée et la commune doit reporter d'un an l'échéance de ce prêt dans les mêmes conditions. Une délibération d'avenant au contrat de prêt relais doit être prise.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant au contrat du prêt relais.

7) Remboursement de la FCTVA au SIVOS

Suite à la prise de compétence investissement par le SIVOS, la commune doit rembourser le fond de compensation de la TVA pour la construction du modulaire au SIVOS. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement du fond de compensation de la TVA pour la construction du modulaire au SIVOS. Une délibération doit être prise dans ce sens.

8) Délibération amortissement compte 2041582

Le fond de concours n'a pas vocation à rester dans l'actif car la commune n'a pas cette compétence. Le maire demande donc que le compte 2041582 soit amorti sur 10 ans afin de ne pas occasionner de gêne financière dans le budget fonctionnement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le compte 2041582 soit amorti sur 10 ans.

9) Demande d'aide pour un séjour à l'étranger

Un élève de la commune scolarisé en terminal STL au Lycée JEAN ROSTAND à CAEN part en voyage Scolaire à LONDRES du 26 mars au 29 mars 2019. Le Lycée demande une subvention pour aider à financer ce séjour à visée pédagogique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de subventionner ce séjour à hauteur de 20% du coût du voyage avec un plafond de 60€ et dans la limite du budget. La somme de 50€ sera versée directement à l'établissement. Une délibération sera prise dans ce sens.

10) Divers

A. CCAS

Le repas des sages aura lieu le dimanche 10 mars 2019 à 12h à la salle des fêtes de Maizières. Une délibération sera prise pour le tarif des personnes de moins de 65 ans et les personnes hors commune. Le montant est de 26,00 euros, chèque à l'ordre du trésor public. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

B. Site Internet

Le site de la Mairie est opérationnel à l'adresse suivante:

<https://mairie-maizieres.firebaseio.com>

La lettre d'information aux habitants ne sera plus envoyée car les informations seront disponibles sur le site.

C. Recensement :

Le recensement est terminé. Merci d'avoir accueilli l'agent recenseur et d'avoir répondu au questionnaire. A ce jour, Maizières compte 185 logements pour 426 habitants. Nous avons perdu 16 habitants puisque le dernier recensement de 2016 en comptait 442.

D. Bacs de déchets verts

Comme indiqué dans le CM du 15 octobre 2019, une benne devait être mise à disposition spécifiquement pour la tonte de haies en juin, octobre et novembre 2019. La commune n'ayant plus cette compétence, elle doit faire une demande d'autorisation à la CDC. Ce courrier de demande est parti, nous sommes dans l'attente d'une réponse.

E. CIVILITE : DEPOT DE DECHETS

A plusieurs reprises des déchets sauvages ont été déposés aux alentours des containers de tri sélectif : déjections animales, contreplaqué, déchets ménagers, bouteilles de gaz, etc...

Le maire et les conseillers municipaux demandent de respecter l'environnement afin d'assurer la propreté des lieux. **Merci pour votre civisme.**

F. CYCLE TO MIPIM N°2CAEN-BLOIS

L'organisation "Cycle to Mipim" passera dans notre commune le Vendredi 8 Mars 2019 en direction d'Ernes. Ces coureurs traverseront la commune de Maizières à partir de 9h30. Monsieur le maire demande aux administrés d'être vigilants lors de leurs déplacements à l'horaire indiqué.

G. Passage du Tour OPTIC 2000 EDITION 2019

L'association Sportive Automobile TOUR OPTIC organise du 29 avril au 4 mai 2019 la 28^{ème} édition du TOUR OPTIC 2000, épreuve sportive automobile de voitures historiques regroupant au maximum 244 voitures participantes. Le passage de ces voitures est prévu le samedi 4 mai 2019 sur la D131 à 16h15 en direction d'ERNES. Monsieur le maire demande aux administrés d'être vigilants lors de leurs déplacements à l'horaire indiqué.

H. Stationnement rue du bois de la coupe

Un mot va être mis dans les cahiers des enfants concernés par la garderie du soir pour rappeler aux parents qu'ils ne sont pas autorisés à garer leur véhicule rue du bois de la coupe. C'est un stationnement gênant pour les riverains, de plus il est interdit. Le maire demande aux personnes concernées de se stationner sur le parking de la mairie.

I. Détérioration de la toiture du lavoir rue du bout du haut

Dans la soirée du 5 au 6 mars 2019, des actes de vandalisme ont eu lieu. La toiture du lavoir due du bout du haut a été détériorée. Une plainte va être déposée à la gendarmerie.

J. Points évoqués lors de l'ancien conseil : commission travaux des conseillers et adjoints :

Point de la commission pour l'emplacement du container de tri sélectif place de l'église. La commission doit aller rencontrer les riverains avant de prendre sa décision finale.

Point sur l'avancée des travaux dirigés par monsieur THEVENIAUD : il reste à monter le dossier pour vérifier la conformité de la salle des jeunes. Les travaux de réparation pour la porte d'accès au fioul à l'école et à la salle des fêtes sont à réaliser. La mise en place des thermostats à l'école et à la salle des fêtes doit avoir lieu mercredi 13 mars 2019.

Point sur l'avancée des travaux dirigés par madame LEJEUNE : des temps de travail sont à poser par Mme Lejeune pour avancer sur le dossier des tombes du cimetière. C'est un travail urgent, d'ici peu, il n'y aura plus d'emplacements libres au cimetière.

Point sur l'avancée des travaux dirigés par monsieur SALLEY : M. Salley avec l'employé communal ont commencé à nettoyer les chéneaux et les combles de l'église.

Date du prochain conseil municipal jeudi 4 avril 2019 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 21h00

Le secrétaire de séance :



Le Maire :

